**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de l’enseignement supérieur et de recherche scientifique**

**Université Abou Bekr Belkaïd –Tlemcen-**



**Faculté SNV-STU**

**Département de Biologie**

**Cours n° 3 : Citation des références Bibliographiques**

**Présenté par : Dr. BELKACEM Nacéra**

1. **Les références bibliographiques**

Ce sont le reflet du travail et viennent compléter les informations données. La qualité des références bibliographiques s'apprécie non tant à sa quantité qu'à sa diversité, sa présentation et à son utilité.

Une citation bibliographique est une forme de référence brève placée entre parenthèses à l'intérieur du texte. La citation permet d'identifier la publication d'où l'idée paraphrasée, a été tirée et d'indiquer la localisation précise de cette idée dans la publication source.

Dans la liste de références bibliographiques, il y à deux grandes modalités d'organisation :

* **La première** : les références sont habituellement classées selon l'ordre alphabétique du premier élément (et, pour un auteur, par ordre chronologique des dates de parution) ;
* **La seconde** : selon une succession numérique correspondant à l'ordre de citation dans le texte.
  1. **Citation des références bibliographiques**

Il existe plusieurs normes de citation des références bibliographiques y compris la norme APA.

Le style de citation APA est un style qui permet de présenter des listes de références, de déterminer la ponctuation, les abréviations, la construction des tables….Il est défini par l’American Psychological Association.

* + 1. **Citation des références dans le texte**

Dans le texte, la règle générale de citer une référence est de signaler l’auteur et la date du document auquel la partie du travail fait référence.

* Les références à des documents originaux mentionneront toujours le ou les auteur(s) et la date de publication entre parenthèses, l’auteur et la date étant séparés par une virgule : **(Auteur, 2005),**

**Exp. (Belkacem, 2014)**

* Si le nom du ou des auteurs fait partie du texte, seule la date de publication est indiquée entre parenthèse : Auteur (2004).

**Exp. : selon le travail de Belkacem (2014), ………….**

* Si le texte comporte plusieurs références, elles sont citées dans une même parenthèse et classées par ordre alphabétique et sont séparées par un point virgule :

**(Auteur1, 2001 ; Auteur2 & Auteur3, 1999 ; Auteur4, 1989).**

* Si la référence comporte plus de deux auteurs, il faut citer tous les noms lors de la première référence. Pour les suivantes, indiquer le nom du premier auteur suivi de **« et al. »** et de la date.

**Exp. (Belkacem *et al.*, 2014)**

**NB : « et al. » est cité en italique suivi d’un point puis virgule**

* S’il s’agit d’une association, il faut citer le nom de l’association comme auteur à chaque fois. Cependant, si cette association a une abréviation bien connue, on la citera en entier la première fois avec, entre crochets, son abréviation ; ensuite on utilisera uniquement l’abréviation.

**Exp. : « Organisation Mondiale de la Santé » pour la première fois**

**« OMS » par la suite**

* S’il n’y a pas d’auteur, il faut écrire les premiers mots significatifs du titre de la référence, suivis de la date.
* S’il s’agit de citer un auteur cité par un autre auteur (citation secondaire) et qu’on n’a pas pu consulter le document original, il faut le faire apparaître clairement. Dans ce cas, il faut indiquer le nom de l’auteur du document original et entre parenthèses cité par et le nom de l’auteur du document secondaire. Dans la liste bibliographique, c’est le document secondaire qui sera référencé.

**1.1.2. Citation des références dans la liste finale (voire pdf cours 3 norme APA)**